

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.*

## Fonds d'investissement **Aston Hill**

### MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 19 OCTOBRE 2015 AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 12 MAI 2015

Fonds de croissance du capital Aston Hill	Parts des séries A, F, I, UA et UF
Catégorie croissance du capital Aston Hill*	Actions des séries A, TA6, F, TF6 et I
Fonds de croissance américain Aston Hill	Parts des séries A, UA, F, UF et I
Catégorie croissance américaine Aston Hill*	Actions des séries A, TA6, F, TF6 et I

\* Catégorie d'actions de Fonds Société Aston Hill inc.

#### Sommaire des modifications

Avec effet le 9 octobre 2015, les noms des Fonds sont modifiés comme suit :

<b>Nom actuel</b>	<b>Nouveau nom</b>
Fonds de croissance du capital Aston Hill	Fonds à rendement total Aston Hill
Catégorie croissance du capital Aston Hill*	Catégorie rendement total Aston Hill
Fonds de croissance américain Aston Hill	Fonds de croissance conservateur américain Aston Hill
Catégorie croissance américaine Aston Hill*	Catégorie croissance conservatrice américaine Aston Hill

Le prospectus simplifié des Fonds daté du 12 mai 2015 doit être lu à la lumière de l'information contenue dans la présente modification n° 1. Les termes clés utilisés dans la présente modification n° 1 ont le sens donné à ces termes dans le prospectus simplifié, à moins qu'ils ne soient expressément définis autrement dans la présente modification n° 1.

#### Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur les OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

**GESTION D'ACTIFS ASTON HILL INC. 77 KING STREET WEST, SUITE 2110 P.O. BOX 92,  
TORONTO-DOMINION CENTRE TORONTO (ONTARIO) M5K 1G8**

Vous trouverez plus de renseignements sur chaque fonds dans l'Aperçu du fonds, la notice annuelle, le rapport de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande, sans frais, un exemplaire de ces documents en appelant au 1-800-513-3868 ou en envoyant un courriel à l'adresse [info@astonhill.ca](mailto:info@astonhill.ca), ou en le demandant à votre conseiller financier.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant le fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, en visitant le site Web de Gestion d'actifs Aston Hill inc. à l'adresse [www.astonhill.ca](http://www.astonhill.ca) ou à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Fonds d'investissement **Aston Hill**